



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-24-417
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024
SUPPORT DE LA SOLUTION APPLICATIVE
AMIANTE 360

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché n°2021030 relatif à l'initialisation, l'assistance, la maintenance et location Amiante 360 en mode hébergé (Saas).

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre l'exploitation et la maintenance de la solution applicative

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SOGELINK sis au 131 Chemin du Bac à Traille, 69300 Caluire-et-Cuire, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative Amiante 360.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce marché est reconductible de façon tacite 3 fois par une période successive de 12 mois, sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 6 000,00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241218-Imc1H12748H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/12/2024
Date de Publication : 18/12/2024